

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 30 mars 2016**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Agglomération d'Agen lors de sa séance du 15 février 2016 et **VALIDE** l'évaluation des charges transférées et le montant de toutes les attributions de compensation et tout particulièrement le montant de l'AC attribuée à la commune de ST PIERRE DE CLAIRAC.

**DECIDE** de procéder au transfert du patrimoine du Syndicat Mixte EAU 47 vers la commune de ST PIERRE DE CLAIRAC, **MET DISPOSITION** de l'Agglomération d'Agen les équipements nécessaires à l'exercice de sa compétence « Eau et Assainissement » et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

**APPROUVE** globalement les orientations générales proposées dans le rapport du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi de l'Agglomération d'Agen, mais **SOUHAITE** vivement que les prescriptions sur la constructibilité sur les territoires des 17 communes de la deuxième couronne de l'A. A., constituant les périphéries rurales, soient plus explicitées et plus détaillées.

**VOTE** un crédit de 1 175,85 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement du Chenil Départemental de CAUBEYRES pour l'année 2016.

**DECIDE** d'allouer pour l'année 2016 à l'abbé John HENNESSY, ayant en charge la paroisse de SAINT PIERRE DE CLAIRAC, une indemnité pour le gardiennage des églises communales d'un montant de 119,55 €

**DECIDE** de renouveler pour l'année 2016 l'adhésion de la commune de SAINT PIERRE DE CLAIRAC à l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne et de verser à cette association une cotisation d'un montant de 213 €.

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 200 € à l'association de gestion de la crèche « Les Frimousses » de LAFOX au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de cette crèche pour l'année 2016.

**DECIDE** d'attribuer les subventions ci-après pour l'année 2016 au titre de participation aux dépenses de fonctionnement des associations :

- Club « la bonne humeur »	150 €
- Société de chasse	150 €
- Coopérative scolaire	150 €
- Le panier des cultures	150 €
- Les compagnons de la Malesolde	150 €

- Pôle Sports Nature Orientation 150 €
- Association locale d'aide à domicile  
en milieu rural du Canton de Puymirol 875 €
- CATM – ACPG 80 €
- Comice Agricole 300 €
- REGAIN Coordination 100 €

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2015 établi par Madame Dominique CARLOTTO, Trésorier Principal d'Agén Municipale, dont les résultats ont été arrêtés comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent 116 939,32 €
- Section d'investissement : excédent 19 271,05 €
- Excédent global de clôture : excédent 136 210,37 €

**VOTE** un crédit de 5 667,17 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de CASTELCULIER pour les enfants qui ont fréquenté cette structure en 2015.

**VOTE** un crédit de 927,43 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'accueil périscolaire de CASTELCULIER pour l'année 2015

**VOTE** un crédit de 8 291,75 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de la crèche de CASTELCULIER pour les enfants qui ont fréquenté cette structure en 2015.

**VOTE** un crédit de 4 403,44 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'A. L. S. H. de CASTELCULIER pour les enfants qui ont fréquenté cette structure en 2015.

Le Maire

